



CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE
NEW YORK

NEW YORK, N.Y., 10022 , le 11 juillet 1975

444 Madison Avenue

Télégr.: Swisconsul

Tél.: (212) 758-2560

Heures d'ouverture: 9 A.M.-1 P.M.

Réf.: 521.55.-FZ/pp

Service économique et financier
du Département politique fédéral

3003 B e r n e

Secret bancaire

an	75	ZW	KI	FU	R	L	K	12/8
Datum	11/7							12/8
Visa	11/7							BAR
EPD		1407.75						15
Ref.	S.C.H. 129.0.							

mal... BAR

Monsieur le Chef de section,

./.

Je vous remets en annexe un livre récemment publié à New York et intitulé: "Dirty Money, Swiss Banks, the Mafia, Money Laundering and White Collar Crime". Les auteurs, MM. Thurston Clarke et John J. Tighe, Jr., sont d'anciens membres du Bureau de l'"U.S. Attorney" du District Sud de New York qui étaient spécialement chargés des affaires relatives à la Suisse. Leur livre n'est autre qu'un compte rendu des cas dont ils ont eu à s'occuper en cette qualité. Beaucoup de ces cas (Irving, Stone et Rosenbaum, Weisscredit Bank, Paravicini, Hofmann, etc.) nous étaient à vrai dire déjà connus, mais leur juxtaposition et les commentaires particulièrement défavorables qui les accompagnent ne manquent pas de jeter sur notre secteur bancaire, et même plus généralement sur notre pays, souvent comparé aux paradis fiscaux des Antilles et du Pacifique, une lueur très négative. Ce n'est certes pas le premier ouvrage critique sur le secret bancaire suisse paraissant aux Etats-Unis, mais celui-ci a bien entendu un poids tout spécial en raison de l'ancienne fonction de ses auteurs. Il s'agit en fait de

46-243

./.

Dodis



l'une des diatribes les plus violentes que l'on ait enregistrées ici contre nos banques depuis celles de M. Robert Morgenthau, il y a quelques années. Et il faut s'attendre à ce que ce livre se vende bien, comme la plupart des autres du même genre.

Je vous signale surtout le chapitre 4 qui traite notamment de l'entraide judiciaire américano-suisse, des mesures législatives prises par les U.S.A., ces dernières années, en vue de lutter contre la criminalité liée aux comptes bancaires à l'étranger, de l'action déployée dans ce domaine par les différents départements et agences du gouvernement (I.R.S., Département de justice, Securities and Exchange Commission, etc.), enfin - et c'est peut-être là la partie la plus intéressante - des pouvoirs d'investigation dont disposent aux Etats-Unis les chambres des mises en accusation ("grand juries"). Ces dernières peuvent en effet exiger la remise des dossiers des banques américaines ainsi que ceux des succursales des banques suisses, des télex et télégrammes envoyés de et à New York, des déclarations en douane, des déclarations d'impôts et des documents déposés par nos banques chez leurs avocats américains; elles peuvent aussi citer à comparaître les directeurs de banques suisses de passage aux U.S.A. et demander aux autorités postales de contrôler les indications figurant sur les lettres en provenance de notre pays!

Vous constaterez également que les auteurs ne font qu'une assez petite place au traité d'entraide judiciaire en matière pénale (voir pages 79 et 80), sans doute parce que l'inverse eût affaibli leur démonstration. Ce point me paraît d'ailleurs poser


la question de la publicité qu'il conviendrait de donner à ce traité, probablement lors de son entrée en vigueur. Il semble en effet que l'effort de coopération fait par la Suisse en concluant cet accord demeure encore, malgré certains séminaires et conférences, trop peu connu du grand public et des moyens d'information.

./.

Je joins également en annexe la critique de ce livre parue paradoxalement dans la "New York Times Book Review" du 6 juillet sous la plume de M. Paul E. Erdman, l'ancien vice-président de la "United California Bank" qui a eu maille à partir avec nos autorités, auteur lui-même de deux best-sellers très critiques envers la Suisse. J'ajoute encore dans la même ligne que M. John J. Tighe, l'un des deux auteurs de "Dirty Money", est actuellement, à la suite d'un revirement typiquement new-yorkais, associé à l'étude d'avocats Kostelanetz et Ritholz, spécialisée dans les affaires fiscales internationales et n'hésitant pas à l'occasion à assurer la défense de contribuables récalcitrants contre l'"Internal Revenue Service"!

Veillez agréer, Monsieur le Chef de section, l'assurance de ma considération distinguée.

LE CONSUL GENERAL DE SUISSE:


(W.Sigg)

Annexes mentionnées

Copie:

- Division de police du DFJP, Berne, avec annexes
- Ambassade de Suisse, Washington, sans annexe
- Administration des finances du DFFD, Berne, sans annexe
- Banque nationale suisse, Zurich, sans annexe
- Banque nationale suisse, Berne, sans annexe.